

3. Espèces

a. Préambule sur les statuts de protection et de vulnérabilité

Les espèces citées sont inscrites sur les Listes rouges (mondiale, européenne, française ou régionale) de l'UICN* (Union internationale pour la Conservation de la Nature). Cette liste constitue un indicateur de vulnérabilité des espèces au vu de leur aire de répartition, de l'état des populations et des menaces pesant sur elles. La signification des codes indiqués est la suivante :

- LC : Préoccupation mineure
- NT : Quasi-menacée
- VU : Vulnérable
- EN : En danger
- CR : En danger critique d'extinction
- RE : Éteinte au niveau régional
- DD : Données insuffisantes

La Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF*) comporte deux listes d'annexes distinctes pour les espèces d'intérêt communautaire. L'annexe II cite les espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000. L'annexe IV comporte les espèces nécessitant une protection stricte.

b. Espèces animales

➤ *Espèces annexe II*

Sept espèces animales Annexe II sont citées dans le FSD. A ces sept espèces, s'ajoutent quatre espèces de chiroptères (voir tableau 11 ci-dessous). En effet, en 2015, le GMB et l'AMV ont mené une campagne de prospection des chiroptères sur les zones de Lan Bern, Minez Du et l'étang du Corong. Ainsi trois espèces ont pu être contactées au détecteur d'ultrasons. Une quatrième, le Murin à oreilles échancrées, a été contactée et même capturée sur la tourbière de Minez Du en 2017 lors d'un suivi réalisé par l'association locale AMIKIRO, association de connaissance et de protection des chiroptères. Toutes ces espèces sont décrites dans les fiches suivantes.

Parmi les espèces Annexe II, l'Escargot de Quimper et le Lucane ne sont pas considérés comme menacés en Bretagne. L'Escargot de Quimper est cependant protégé en France du fait de son aire de répartition particulière. Le Lucane est quant à lui quasi-menacé sur la liste rouge européenne mais se porte bien en France.

L'Agrion de Mercure nécessite une campagne de prospection sur le site. La seule donnée d'Agrion de Mercure date de 2003 sur Lan Bern. Il n'a plus été contacté depuis. Quelques secteurs présentent des milieux favorables à cette espèce. Il en est de même pour le Damier de la Succise, bien connu uniquement sur Lan Bern. La localisation et le suivi des stations de Succise des prés, pour surveiller la présence ou non de chenilles, est nécessaire.

Enfin, nous disposons d'extrêmement peu d'informations sur la Lamproie de Planer et le Chabot commun. La présence du chabot est connue dans le ruisseau de Lan Bern grâce aux suivis réalisés par pêches électriques.

Tableau 11 : Liste des espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, recensées sur le site Natura 2000

Nom latin	Nom commun	Annexe II DH	Annexe IV DH	Protégées nationalement
<i>Elona quimperiana</i>	Escargot de Quimper	X	X	X
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	X		X
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	X		X
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	X		
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	X		X
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	X		
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	X	X
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	X	X
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	X	X	X
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	X	X	X
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	X	X	X

Certaines espèces Annexe II sont également visées par des Plans nationaux d'action (PNA*) qui, déclinés à l'échelle régionale (Plans régionaux d'actions - PRA*), permettent de mettre en place des actions favorables à ces espèces et à leur conservation.

Un PNA Chiroptères 2009-2013 a permis d'améliorer les connaissances et l'état des populations de plusieurs espèces de chauves-souris en France. Les quatre espèces Annexe II du présent site étaient concernées par ce PNA. L'actuel PNA Chiroptères 2016-2025 cible 19 espèces de chauves-souris prioritaires dont le Grand rhinolophe parmi les espèces Annexe II recensées sur le site Natura 2000. Dix grandes actions sont envisagées par ce plan, notamment la protection des gîtes souterrains et des gîtes dans les bâtiments, la réduction de l'impact des aménagements du territoire et le rétablissement des corridors écologiques, la prise en compte des chauves-souris dans la gestion forestière et dans les pratiques agricoles. Une action de mise en place d'un observatoire national et des actions d'acquisition de connaissances sont poursuivies par ce plan et pourraient être utilisées par le dispositif Natura 2000 dans ses objectifs d'évaluation.

Un PNA Loutre d'Europe a été mis en œuvre en 2010-2015. Un second plan est en cours de préparation. Le premier plan a notamment travaillé à une meilleure prise en compte de la Loutre et des corridors dans les aménagements du territoire et a poursuivi des objectifs d'amélioration des connaissances et de sensibilisation des publics et des acteurs.

Enfin l'Agrion de Mercure était également ciblé par le PNA Odonates 2011-2015. L'objectif principal de ce PNA était l'évaluation et l'amélioration de l'état de conservation des espèces prioritaires du plan en passant par des actions de connaissance et d'étude, des actions d'information et de sensibilisation, et des actions de gestion et de protection de certaines stations ou populations d'odonates.

FICHES ESPÈCES ANIMALES

ESCARGOT DE QUIMPER *ELONA QUIMPERIANA*

Code Natura 2000 : 1007

Statuts de protection et de vulnérabilité

Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore
Protection nationale
Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en Europe

Description

Mollusque à la coquille aplatie latéralement, concave sur le dessus et convexe sur le dessous, qui peut mesurer de 20 à 30 mm de diamètre et 10 à 12 mm de hauteur. Corps doté de quatre tentacules.

Coquille très mince, translucide, brun jaunâtre pâle avec des stries de croissance fines et irrégulières et de nombreuses granulations. La coloration du corps est visible à travers la coquille ce qui donne cet aspect tacheté. Elle a tendance à disparaître après la mort de l'individu.



P. Pustoc'h, AMV

Biologie

Animal semi-nocturne, l'Escargot de Quimper se nourrit essentiellement de champignons et de feuilles mortes en sous-bois. L'hiver il hiberne dans des galeries ou sous des tapis de feuilles et de mousse. Il présente deux périodes de reproduction en avril-mai et septembre-octobre. Les œufs sont déposés au pied d'arbres, sur des souches, sous des tas de bois mort ou de cailloux. La mortalité des jeunes est très importante et la maturité sexuelle n'est atteinte que vers deux ans pour une longévité de deux ans et demi à trois ans.

Habitat

Milieux forestiers (feuillus ou mixtes) essentiellement, notamment les habitats de hêtraie-chênaie, très humides, ombragés, aux températures stables.

Répartition

Espèce atlantique que l'on rencontre en France en région bretonne et basque ainsi que dans le nord-ouest de l'Espagne.

Représentation sur l'ensemble du site

Présent dans les milieux boisés.

Menaces et/ou atteintes


Fragmentation des habitats favorables à l'espèce
Destruction de talus

Propositions/orientations de gestion

Maintien des habitats favorables à l'espèce

Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, *Tome 7 Espèces animales* : Fiche espèce *Elona quimperiana*
Chevrier et al. (2004) – *Les invertébrés continentaux de Bretagne*. Collection Les Cahiers Naturalistes
Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>

<p style="text-align: center;">AGRION DE MERCURE <i>COENAGRION MERCURIALE</i> Code Natura 2000 : 1044</p>	
<p>Statuts de protection et de vulnérabilité</p>	
<p>Annexe II Directive Habitats-Faune-Flore Protection nationale Liste rouge UICN Quasi-menacée (NT) en Europe et Préoccupation mineure (LC) en France</p>	
<p>Description</p>	
<p>L'Agrion de Mercure, sous sa forme adulte, se reconnaît à sa forme gracile, son abdomen fin, de couleur noire et bleue et de forme cylindrique et allongée. Ses ailes antérieures et postérieures sont identiques. On le distingue des autres Agrions de même couleur, grâce aux motifs visibles sur son abdomen : segment 2 avec une macule en U posé sur un élargissement marqué partant de la base, le tout faisant penser à une tête de taureau, les segments 3 à 6 et le 9 à moitié basale, 7 et 10 noirs en totalité, segment 8 bleu.</p>	
<p>Biologie</p>	
<p>Son cycle de vie dure 2 ans. Les adultes volent à partir d'avril ou mai selon les latitudes et jusqu'en août voire septembre. La femelle dépose ses œufs sur des plantes aquatiques. L'éclosion a lieu quelques semaines plus tard et la larve subit 12 à 13 mues durant une vingtaine de mois. Elle passe donc deux hivers dans l'eau avant d'émerger. L'imago s'alimente d'abord à proximité de son lieu d'émergence avant de rejoindre les zones de reproduction. On peut trouver jusqu'à plusieurs centaines d'individus sur quelques dizaines de mètres de cours d'eau.</p>	
<p>Habitat</p>	
<p>Cours d'eau permanents de faible importance aux eaux claires et bien oxygénées, dans des zones ensoleillées.</p>	
<p>Répartition</p>	
<p>Europe occidentale et Nord de l'Afrique.</p>	
<p>Représentation sur l'ensemble du site</p>	
<p>Un seul contact à ce jour : un individu en vol sur le drain central à Lan Bern, en 2003. Etat de conservation inconnu.</p>	
<p>Menaces et/ou atteintes</p>	
<p>Perturbations de la structure de l'habitat : fauche, curage des fossés, piétinement Fragmentation, isolement des populations Dégradation de la qualité des eaux, Baisse de l'ensoleillement du milieu : fermeture des milieux ouverts ou atterrissement.</p>	
<p>Propositions/orientations de gestion</p>	
<p>Entretien ou restauration de cours d'eau quand c'est nécessaire et reconnexion des habitats: réouverture des berges par exemple avec intervention manuelle et partielle si population isolée (conserver une partie de l'habitat en l'état pour ne pas causer la disparition de l'espèce), curage du cours d'eau par tronçon sur plusieurs années.</p>	

M. Carnet, AMV

Conserver la bonne qualité des eaux.


Il est nécessaire de confirmer d'abord la présence de l'espèce sur le site (secteurs de Lan Bern, Conveau et le Faud où présence potentielle au vu des habitats).

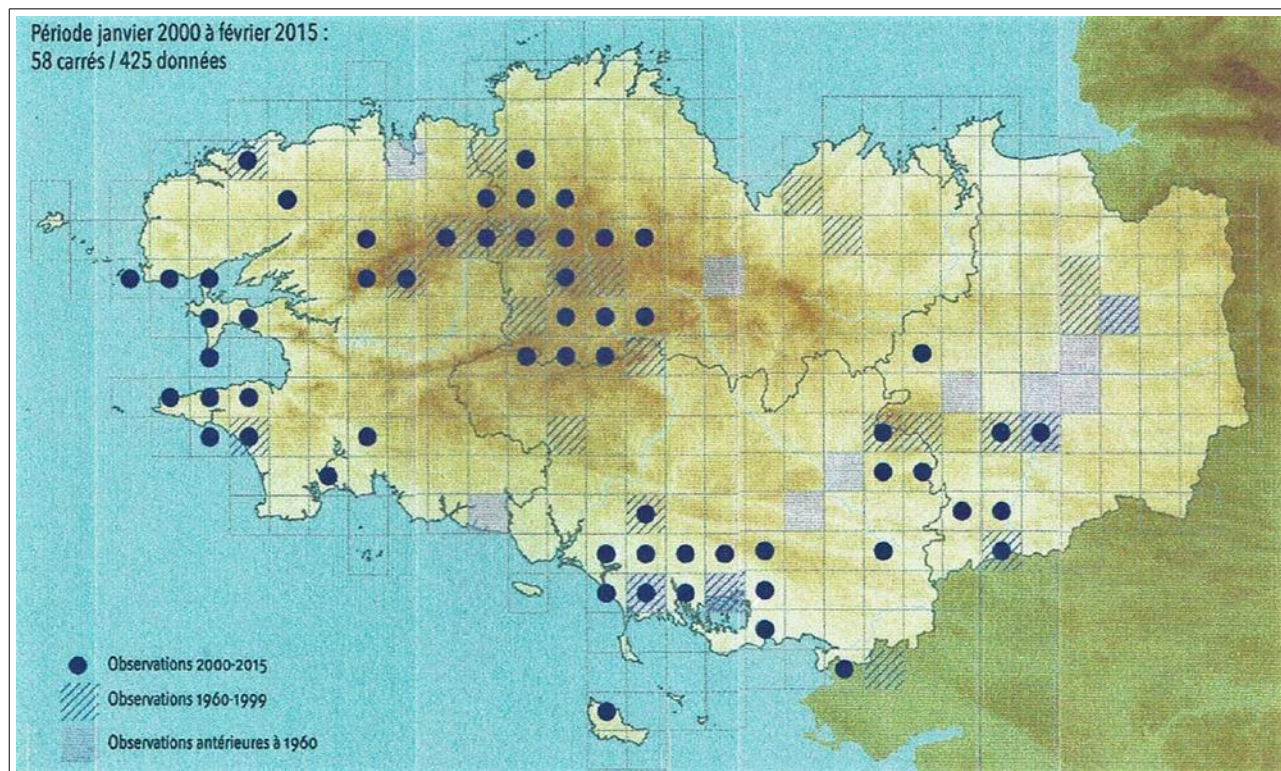
Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, *Tome 7 Espèces animales* : Fiche espèce *Coenagrion mercuriale*
GRAND D., BOUDOT J.-P., 2006 – *Les libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze,
(Collection Parthénope), 480 p.

Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>

AMV, 2016 - *Plan de gestion 2016-2024 de la RNR des landes et marais de Glomel*

<p style="text-align: center;">DAMIER DE LA SUCCISE <i>EUPHYDRYAS AURINIA</i> <i>AURINIA</i></p> <p style="text-align: center;">Code Natura 2000 : 1065</p>	
Statuts de protection et de vulnérabilité	
Annexe II Directive Habitats-Faune-Flore Protection nationale Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en France et en Europe.	<p><i>R. Lannoy. AMV</i></p>
Description	
<p>Adulte : Envergure de 15 à 21 mm. Ailes antérieures de couleur fauve pâle sur le dessus avec deux taches brun-orange dans la cellule. Ailes postérieures avec point noir dans chaque espace de la bande postmédiane brun-orange sur le dessus des ailes. Sur le dessous des ailes, auréole jaune clair sur chaque point noir de la bande post-médiane. La femelle est de même couleur que le mâle mais généralement plus grande. Oeufs : jaunes brillant qui brunissent rapidement. Chenille : 27 mm au dernier stade, le corps noir marqué par une bande dorsale à taches blanches et une bande latérale formée de grandes macules blanches peu nombreuses. Chrysalide : blanche avec des taches noires et orange.</p>	
Biologie	
<p>Le Damier est une espèce univoltine (une seule génération par an), qui dépend de la Succise des prés (parfois du Chèvrefeuille dans d'autres régions) à différents stades de son développement. Les œufs sont pondus sur le dessous des feuilles de Succise. La chenille passe par six stades larvaires. La nymphose se produit généralement sur les feuilles de Succise également, non loin du sol. Elle dure deux à trois semaines et se produit de fin mars à juin/juillet. La période de vol des adultes dure quatre semaines environ, entre avril et juillet, le pic se situant plutôt entre mi-mai et mi-juin. Les adultes ne volent que par temps ensoleillé et s'éloignent peu des sites de ponte.</p>	
Habitat	
<p>Biotope généralement humide où on trouve de la Succise des prés : prairies humides, landes et zones tourbeuses.</p>	
Répartition	
<p>Répandu dans toute l'Europe et en Asie tempérée ainsi que dans le nord de l'Afrique. Largement distribué en France mais en régression dans la moitié nord du pays.</p> <p>En Bretagne, les plus importants noyaux de populations se situent en centre Bretagne, notamment dans les Monts d'Arrée et sur la partie est des Montagnes noires (la présence de l'espèce est soupçonnée dans la partie ouest de la chaîne, zone sous-prospectée).</p>	



Carte de répartition de l'espèce en Bretagne

Source : BUORD M., DAVID J., GARRIN M., ILIOU B., JOUANNIS J., PASCO P.-Y., WIZA S. (Coord.), 2017. *Atlas des papillons diurnes de Bretagne*. Locus Solus, Lopérec, 324p.

Représentation sur l'ensemble du site

Espèce contactée à Lan Bern (2016), Saint-Noay (2003) et Stang prat-ar-Mel (2002).

Importante station de Succise des prés localisée sur Kerlescouarn mais pas d'individu contacté à ce jour. Une des stations de Damier les plus importantes de Bretagne se situe à Magoar-Penvern (RNR), à proximité du site.

Menaces et/ou atteintes


Destruction/dégradation des milieux humides : assèchement, amendement des prairies, fermeture et enrichissement
Pâturage ovin néfaste à la Succise des prés.
Fauche dangereuse au stade larvaire.
Fragmentation des habitats et isolement des populations.
Conditions météorologiques et changement climatique

Propositions/orientations de gestion


Localiser les stations de Succise des prés à préserver et suivre les populations d'espèces.
Empêcher la fermeture des milieux : par pâturage extensif ou fauche tardive (hors période sensible) avec exclos à Succise pour protéger les stations (hauteur de végétation plus favorable vers 15 cm).

Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, *Tome 7 Espèces animales* : Fiche espèce *Euphydryas aurinia*
BUORD M., DAVID J., GARRIN M., ILIOU B., JOUANNIS J., PASCO P.-Y., WIZA S. (Coord.), 2017. *Atlas des papillons diurnes de Bretagne*. Locus Solus, Lopérec, 324p.
Chevrier et al. (2004) – *Les invertébrés continentaux de Bretagne*. Collection Les Cahiers Naturalistes
Ryelandt J. (2015) - *Fiche technique d'aide à la gestion et à l'entretien des biotopes du Damier de la Succise Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)*. CBNFC-ORI
Goffart P. (2014) – *Plan d'action « Damier de la Succise et ses habitats » en Wallonie*
Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>
AMV, 2016 - *Plan de gestion 2016-2024 de la RNR des landes et marais de Glomel*

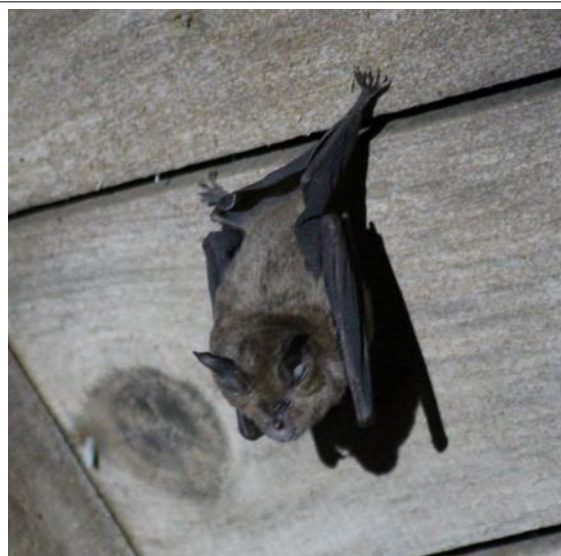
<p style="text-align: center;">LUCANE <i>LUCANUS CERVUS</i></p> <p style="text-align: center;">Code Natura 2000 : 1083</p>	
Statuts de protection et de vulnérabilité	
Annexe II Directive Habitats-Faune-Flore Liste rouge UICN Quasi-menacée (NT) en Europe	
<i>L. Picard</i>	
Description	
Plus grand coléoptère d'Europe, sa taille varie adulte varie de 20 à 50 mm pour les femelles et 35 à 85 pour les mâles. Corps de couleur brun-noir. Chez le mâle la tête est plus large que le pronotum avec des mandibules brun-rouge de taille variable et ressemblant à des bois de cerf. La femelle quant à elle a un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes. La larve peut mesurer jusqu'à 10 cm.	
Biologie	
Cette espèce a un cycle de développement de cinq à sept ans. Les œufs sont déposés près des racines de vieux arbres ou de souches. La larve subit au moins trois stades différents. Elle progresse vers le système racinaire là où elle se nourrit de bois mort avant de se constituer une coque nymphale avec de la terre mêlée à des fragments de bois. Elle se nymphose à l'automne avant de passer l'hiver en tant qu'adulte dans cette même coque. Les adultes volent environ un mois et s'observent de juillet à septembre dans le nord.	
Habitat	
Habitats, le plus souvent forestiers ou bocagers, où l'on trouve des souches et arbres morts ou dépérissant.	
Répartition	
Europe, très répandue dans toute la France.	
Représentation sur l'ensemble du site	
Présence continue sur le territoire mais manque de recul sur l'état des populations.	
Menaces et/ou atteintes	
Suppression des haies et du bois mort déposé sur de longues périodes.	
Propositions/orientations de gestion	
Maintien des haies. Création d'îlots de sénescence connectés entre eux.	
Ressources documentaires	
Cahiers d'habitats Natura 2000, <i>Tome 7 Espèces animales</i> : Fiche espèce <i>Lucanus cervus</i> Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr	

<p>LAMPROIE DE PLANER <i>LAMPETRA PLANERI</i> Code Natura 2000 : 1096</p>	
<p><i>Y. Ledoré, source INPN</i></p>	
<p>Statuts de protection et de vulnérabilité</p>	
<p>Annexe II Directive Habitats-Faune-Flore Protection nationale Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en Europe et en France</p>	
<p>Description</p>	
<p>Corps nu anguilliforme à la peau lisse sécrétant un abondant mucus. De couleur bleuâtre à verdâtre sur le dos, ses flancs sont blanc-jaunâtre et sa face ventrale est blanche. Cette petite lamproie (9 à 15 cm de long) possède sept paires de sacs branchiaux, une bouche circulaire bordée de papilles rectangulaires et finement dentelées, un pore nasal ouvert sur la tête et des yeux bien développés. Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins contiguës.</p>	
<p>Biologie</p>	
<p>La larve vit enfouie dans la vase et les sédiments et filtre les micro-organismes présents. Les individus vivent 5,5 ans à 6,5 ans sous la forme larvaire. Après sa métamorphose vers la forme adulte, l'individu ne peut plus se nourrir. La maturité sexuelle est atteinte lorsque l'individu mesure 90 à 150 mm. La reproduction se déroule au printemps sur des substrats de graviers et sable où les lamproies forment leurs nids. Les adultes meurent après la reproduction. La Lamproie peut parfois migrer vers des sites plus propices à la reproduction (quelques centaines de mètres seulement), elle préfère les eaux entre 8 et 11°C.</p>	
<p>Habitat</p>	
<p>Eaux douces, têtes de bassin et ruisseaux.</p>	
<p>Répartition</p>	
<p>Des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.</p>	
<p>Représentation sur l'ensemble du site</p>	
<p>Espèce présente sur les bassins versants du site mais localisation précise non connue.</p>	
<p>Menaces et/ou atteintes</p>	
<p>Activités anthropiques, Pollution des milieux, Ouvrages sur les cours d'eau qui gênent la circulation vers les sites de reproduction.</p>	
<p>Propositions/orientations de gestion</p>	
<p>Empêcher d'éventuels travaux lourds sur les cours d'eau, Lutte contre la pollution des eaux et des sédiments, Empêcher d'éventuels boisements de résineux en bordure des cours d'eau, Permettre la libre circulation des espèces sur le cours d'eau.</p>	
<p>Ressources documentaires</p>	
<p>Cahiers d'habitats Natura 2000, <i>Tome 7 Espèces animales</i> : Fiche espèce <i>Lampetra planeri</i> Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr</p>	

<p>CHABOT COMMUN <i>COTTUS GOBIO</i> Code Natura 2000 : 1163</p>	 <p><small>© F. Melki / Biotope</small></p> <p><i>F. Melki, source INPN</i></p>
Statuts de protection et de vulnérabilité	
<p>Annexe II Directive Habitats-Faune-Flore Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en Europe, données insuffisantes (DD) en France</p>	
Description	
<p>Petit poisson de 10 à 15 cm de long. Corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et une large bouche, sa silhouette est typique de la famille des Cottidés. Son dos et ses flancs sont gris-brun, marqués de barres transversales foncées. Les écailles sont très petites, les nageoires pectorales très grandes, en éventail.</p>	
Biologie	
<p>Le Chabot est sédentaire, mauvais nageur, il ne parcourt que de petites distances à la fois. Actif le matin ou en soirée, il chasse à l'affût (larves, petits invertébrés) et peut consommer également des œufs et alevins d'autres poissons. Lors de la reproduction (une ponte par an, en mars-avril), c'est le mâle qui nettoie et protège les œufs durant l'incubation qui dure environ un mois. L'espérance de vie de ces poissons est de quatre à six ans.</p>	
Habitat	
<p>Rivières et fleuves à fond rocailleux, petits cours d'eau, fonds caillouteux des lacs. Le Chabot est très sensible à la qualité des eaux.</p>	
Répartition	
<p>Toute l'Europe sauf Irlande, Ecosse, sud de l'Italie et quasiment toute l'Espagne.</p>	
Représentation sur l'ensemble du site	
<p>Espèce présente sur les bassins versants du site mais localisation précise non connue. Observée à Lan Bern</p>	
Menaces et/ou atteintes	
<p>Modification et pollution des cours d'eau (vitesse du courant, dégradation de la qualité de l'eau, colmatage des fonds par des sédiments fins...), Prédation par la Lote dans les lacs.</p>	
Propositions/orientations de gestion	
<p>Maintien et conservation de la structure et de la dynamique des cours d'eau. Maintien de la bonne qualité des eaux.</p>	
Ressources documentaires	
<p>Cahiers d'habitats Natura 2000, <i>Tome 7 Espèces animales</i> : Fiche espèce <i>Cottus gobio</i> Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr</p>	

GRAND RHINOLOPHE
RHINOLOPHUS
FERRUMEQUINUM

Code Natura 2000 : 1304



R. Lannoy, AMV

Statuts de protection et de vulnérabilité

Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore
 Protection nationale
 Liste rouge UICN Quasi-menacée (NT) en Europe,
 Préoccupation mineur (LC) en France, En danger (EN) en
 Bretagne

Description

Le Grand rhinolophe tient son nom latin de la forme de son nez : en fer à cheval. C'est le plus grand des rhinolophes européens avec une taille de 5,7 à 7,1 cm pour le corps et la tête et une envergure de 35 à 40 cm. Ses oreilles sont larges, en pointe et dépourvues de tragus. Au repos il s'enveloppe entièrement dans ses ailes. Son pelage est souple et lâche, de couleur gris-brun ou gris fumé sur le dos (avec des teintes rousses) et gris-blanc et blanc-jaunâtre sur le ventre. Son patagium et ses oreilles sont gris-brun clair.

Biologie

Le Grand rhinolophe est une espèce sédentaire (20 à 30 km de distance entre gîtes d'hiver et d'été). Il démarre sa léthargie hivernale dès septembre-octobre jusqu'au printemps mais peut interrompre sa léthargie et effectuer quelques sorties quand les températures se radoucissent. Les accouplements peuvent s'effectuer de l'automne au printemps. En été, les mâles et les femelles sont séparés. Les femelles forment des colonies de mise-bas. Les jeunes naissent de mi-juin à fin juillet et sont sevrés au bout de 45 jours.

Le Grand rhinolophe chasse en suivant les corridors boisés, il évite les zones ouvertes en général. Son vol est lent, à faible hauteur. Il chasse ses proies par écholocation. Il peut s'éloigner de 2 à 4 km de son gîte chaque nuit, parfois jusqu'à 10 km.

Habitat

Terrains de chasse : Le Grand rhinolophe recherche des paysages semi-ouverts avec des mosaïques d'habitats variés : boisements de feuillus, herbage de lisière ou bordés de haies, ripisylves, landes, vergers, jardins etc. Le pâturage bovin est souvent positif par le développement d'insectes coprophages.

Gîtes d'hibernation : cavités, zones souterraines

Gîtes de reproduction : greniers, bâtiments agricoles, combles

Répartition

Europe occidentale, méridionale et centrale jusqu'au Maghreb.

En France : présent dans toutes les régions mais moins présent en région parisienne.

Représentation sur l'ensemble du site

Détecté à Lan Bern, Minez Du et l'étang du Corong.

Présence possible à Castel-Ruphel et Cudel, territoires potentiels de chasse en raison de la proximité de la colonie de mise bas de Grand rhinolophe de la Chapelle de Saint-Herbot à Plonévez-du-Faou.

Menaces et/ou atteintes

Dérangement et fréquentation humaine
 Éclairage public


Usage de pesticides ou de vermifuges néfastes pour les proies du Grand rhinolophe
Destruction du paysage bocager, des haies, des talus, des ripisylves
Comblement des entrées de cavités et anciennes mines
Perte de gîtes estivaux par rénovation, destruction ou grillage de greniers, combles et autres espaces occupés dans les bâtiments

Propositions/orientations de gestion

Protéger les différents gîtes connus en assurant par exemple le maintien d'accès pour les chiroptères
Assurer ou ouvrir l'accès des combles des bâtiments par des chiroptères
Maintien des pâtures et limitation du retournement des prairies et de la conversion de prairies en cultures de maïs
Maintien des linéaires arborés et des boisements de feuillus diversifiés
Éviter l'usage de pesticides et empêcher l'usage de vermifuges à base d'ivermectine
Sensibiliser et informer le public et les acteurs publics

Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, *Tome 7 Espèces animales* : Fiche espèce *Rhinolophus ferrumequinum*
Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>
GMB (2017) – *Synthèse des observations mammalogiques, site Natura 2000 FR5300003 « Complexe de l'est des Montagnes noires »*

<p style="text-align: center;">BARBASTELLE D'EUROPE <i>BARBASTELLA</i> <i>BARBASTELLUS</i></p> <p style="text-align: center;">Code Natura 2000 : 1308</p>	
Statuts de protection et de vulnérabilité	<i>T. Dubos, GMB</i>
<p>Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore Protection nationale Liste rouge UICN Vulnérable (VU) en Europe, Préoccupation mineure (LC) en France, Quasi- menacée en Bretagne</p>	
Description	
<p>Chauve-souris sombre, de taille moyenne, mesurant de 4,5 à 6 cm pour le corps et la tête et d'une envergure de 24,5 à 28 cm. Sa face noirâtre présente un museau court, une bouche étroite et des oreilles très larges dont les bords internes se rejoignent sur le front. Les femelles sont plus grandes que les mâles.</p>	
Biologie	
<p>Espèce solitaire durant la léthargie hivernale, la Barbastelle n'est pas une espèce migratrice. La période d'accouplement a lieu à l'automne avant l'hivernation. Les colonies de mise bas se forment au printemps et comptent de 5 à 20 femelles. Elles changent de gîte au moindre dérangement. Les jeunes naissent durant le mois de juin et restent avec leur mère jusqu'à l'automne. La Barbastelle s'abrite dans des cavités arboricoles et change très régulièrement de cavité. Son régime alimentaire est très spécialisé puisqu'elle se nourrit à 90 % de micro-lépidoptères.</p>	
Habitat	
<p>Espèce liée à la végétation arborée mature et au bocage. Elle ne s'installe pas ou peu dans les zones urbaines, les milieux ouverts, les peuplements forestiers jeunes et les plantations de résineux. Les lieux de chasse préférés sont les zones de lisière ou bien le long des couloirs forestiers d'où l'importance du paysage bocager. La stratification des zones boisées ou semi-boisées, avec des sous-étages denses d'arbres fruitiers et de ronçiers, est essentielle pour assurer une ressource alimentaire variée à l'espèce. En hiver, la Barbastelle occupe principalement des arbres creux mais on peut la trouver dans des caves, d'anciennes carrières, des fissures rocheuses ou des grottes lors des périodes de grand froid. Au printemps, pour la mise bas, les gîtes privilégiés sont des cavités ou fissures dans les arbres ou encore dans des espaces entre les linteaux de bâtiments. Certaines colonies peuvent même s'abriter derrière des volets.</p>	
Répartition	
<p>Europe France : un peu partout, peu rencontrée dans le nord de la France et en bordure méditerranéenne.</p>	
Représentation sur l'ensemble du site	
<p>Contactée à Lan Bern, Minez Du et sur l'étang du Corong. Contactée à proximité du secteur de Faud.</p>	
Menaces et/ou atteintes	
<p>Destruction d'habitat : destruction des peuplements arborés linéaires, destruction ou conversion en monocultures des peuplements forestiers autochtones, effondrement ou obturation des entrées d'anciennes mines Perte de gîtes dans des bâtiments suite à des rénovations ou à la destruction des linteaux occupés Atteinte à la ressource alimentaire : traitements phytosanitaires pouvant toucher les micro-lépidoptères,</p>	

circulation routière, éclairages publics
Dérangement : fréquentation des sites souterrains

Propositions/orientations de gestion

Mise en place de plans de gestion forestière favorables à l'habitat de la Barbastelle et à sa biologie : limiter la monoculture intensive, conserver des corridors arborés d'essences autochtones, encourager une gestion forestière de futaie irrégulière ou de taillis-sous-futaie avec des essences autochtones etc.
Maintenir les réseaux linéaires d'arbres (ripisylves, talus, haies...)
Éviter les traitements chimiques et favoriser les méthodes biologiques
Limiter l'éclairage public
Permettre des accès pour les chiroptères dans les bâtiments, prendre en compte les chiroptères lors de travaux de rénovation ou de mise en sécurité de bâtiments abandonnés
Sensibiliser et informer le public et les acteurs publics.

Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, *Tome 7 Espèces animales* : Fiche espèce *Barbastella barbastellus*
Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>
GMB (2017) – *Synthèse des observations mammalogiques, site Natura 2000 FR5300003 « Complexe de l'est des Montagnes noires »*

**MURIN À OREILLES
ÉCHANCRÉES**
MYOTIS EMARGINATUS

Code Natura 2000 : 1321



M. Ménage, AMIKIRO

Statuts de protection et de vulnérabilité

Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore
Protection nationale
Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en Europe et en France, Quasi-menacée (NT) en Bretagne

Description

Chauve-souris de taille moyenne, oreilles comportant une échancrure nette à 90°, située aux deux tiers du bord externe du pavillon.
Pelage laineux, gris-brun teinté de roux, aux nuances peu marquées entre le dos et le ventre. Les femelles peuvent être un peu plus grosses que les mâles.

Biologie

Espèce grégaire, relativement sédentaire. Elle est active durant la moitié de l'année (de la mi-printemps à l'automne). L'espèce peut former des groupes avec d'autres chiroptères et notamment le Grand rhinolophe. L'accouplement a lieu le plus souvent en automne mais peut se faire jusqu'au printemps pour une mise bas généralement en juillet en France, qui peut démarrer à partir de mi-juin selon les conditions climatiques. Il s'agit de l'espèce de chiroptère dont la mise bas est la plus tardive.
Très spécialisée dans son régime alimentaire, l'espèce se nourrit essentiellement d'arachnides et de mouches et autres diptères en fonction des milieux fréquentés.

Habitat

Pour ses besoins alimentaires, elle apprécie les zones humides et la présence de l'eau. Elle s'installe en général près des vallées alluviales et des massifs forestiers, plutôt de feuillus, entrecoupés de zones humides. On peut aussi la trouver dans les zones de bocage ou dans des milieux péri-urbains (parcs et jardins). On estime qu'en période estivale, un individu peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte.
Essentiellement cavernicole en hiver (cavités naturelles ou artificielles). Les gîtes mise bas sont variés (combles, greniers, églises mais aussi cavités). Cette espèce semble peu dérangée par la lumière ou le bruit et reste très fidèle à son gîte de reproduction.
Le Murin à oreilles échancrées peut être un bon indicateur de la dégradation des milieux.

Répartition

Europe et Maghreb
France : toutes les régions

Représentation sur l'ensemble du site

Contactée sur la tourbière de Minez Du à l'été 2017 (capture d'une femelle lactante indiquant la présence d'une colonie à proximité).

Menaces et atteintes

Destruction d'habitats : fermeture de sites souterrains, disparition de gîtes (travaux sur combles ou autres) disparition de milieux de chasse (monocultures)
Atteinte à la ressource alimentaire : disparition de l'élevage extensif, traitements phytosanitaires
Dérangement : fréquentation des sites souterrains, travaux sur toiture durant la période de reproduction

Propositions/orientations de gestion

Protection physique et réglementaire des gîtes d'été et d'hiver
Maintien des accès pour chiroptères sur les différents gîtes repérés
Ouverture de bâtiments permettant de créer de nouveaux lieux d'accueil et de refuge
Maintien des pratiques d'élevage extensif dans les milieux de chasse aux alentours des gîtes de reproduction
Éviter les traitements chimiques et favoriser les méthodes biologiques
Préservation du bocage ou reconstitution du bocage en privilégiant les essences de feuillus
Préservation des zones humides et points d'eau
Sensibiliser et informer le public et les acteurs publics

Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 6 Espèces végétales : Fiche espèce *Myotis emarginatus*
Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>
AMIKIRO (2017) – Bilan d'activités 2017, partie « Assistance technique auprès du service des espaces naturels sensibles et de la randonnée »

GRAND MURIN

MYOTIS MYOTIS

Code Natura 2000 : 1324

Statuts de protection et de vulnérabilité

Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore
 Protection nationale
 Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en Europe
 et en France, Quasi-menacée (NT) en Bretagne



T. Dubos, GMB

Description

Un des plus grands chiroptères de France. Le Grand murin mesure de 6,5 à 8 cm pour le corps et la tête, pour une envergure de 35 à 43 cm. Il a de longues oreilles de couleur brun-gris comme son museau et son patagium. Son pelage est épais, court, de couleur gris-brun sur tout le corps sauf le ventre et la gorge qui sont plus clairs (blanc-gris).

Biologie

Les Grands murins atteignent la maturité sexuelle à trois mois pour les femelles et quinze mois pour les mâles. Ils commencent à s'accoupler dès le mois d'août jusqu'à l'hibernation qui débute à partir d'octobre jusqu'en avril (selon les conditions climatiques). Au printemps, les femelles forment des colonies de mise bas très importantes (jusqu'à plusieurs centaines d'individus en Bretagne, en cohabitation avec d'autres espèces de chiroptères). Les jeunes naissent vers le mois de juin et sont sevrés vers six semaines.

Le Grand murin est plutôt sédentaire (une moyenne de 50 km entre les gîtes hivernaux et estivaux). Il chasse par glanage de proie au sol, en repérant ses proies essentiellement par audition passive. Son rayon de chasse est d'environ 10 km autour de son gîte mais certains individus peuvent s'éloigner jusqu'à 25 km lorsque les milieux environnants ne sont pas favorables à la chasse.

Habitat

Zones de chasse : forêts avec peu de sous-bois comme futaies feuillues ou mixtes, végétation herbacée rase comme prairies fraîchement fauchées

Gîtes d'hiver : cavités souterraines

Gîtes d'été : combles d'églises ou greniers mais aussi zones souterraines, grottes et caves de maison

Répartition

Europe centrale et méridionale et Afrique du Nord.

France : présent partout sauf en région parisienne.

Représentation sur l'ensemble du site

Présent à proximité de Lan Bern, sur la Grande Tranchée. Très rare dans ce secteur.

Menaces et/ou atteintes

Dérangement : travaux de toiture durant l'été, fréquentation des gîtes souterrains

Destruction ou modification de gîtes : pose de grillage anti-pigeons, travaux sur toiture, comblement d'entrées d'anciennes mines ou de grottes


Destruction ou modification des milieux de chasse : labourage ou ensemencement de prairies, conversion de prairies en cultures, enrésinement, épandage d'insecticides, fermeture des milieux par les ligneux
Eclairages publics, intoxication par pesticide, compétition avec d'autres animaux pour les gîtes d'été.

Propositions/orientations de gestion

Protéger les différents gîtes en assurant par exemple le maintien d'accès pour les chiroptères
Création de nouveaux gîtes à proximité des gîtes existants, en ouvrant l'accès à des bâtiments
Maintien des terrains de chasse : empêcher le labourage ou la conversion de prairies, interdire l'utilisation de pesticides, maintenir les futaies feuillues avec peu de sous-bois
Sensibiliser et informer le public et les acteurs publics

Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, *Tome 7 Espèces animales* : Fiche espèce *Myotis myotis*
Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>
GMB (2017) – *Synthèse des observations mammalogiques, site Natura 2000 FR5300003 « Complexe de l'est des Montagnes noires »*

<p>LOUTRE D'EUROPE <i>LUTRA LUTRA</i> Code Natura 2000 : 1355</p>	 <p><i>J. Bernard</i></p>
Statuts de protection et de vulnérabilité	
<p>Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore Protection nationale Liste rouge UICN Quasi-menacée (NT) en Europe et Préoccupation mineure (LC) en France et en Bretagne</p>	
Description	
<p>Un des plus grands mustélidés d'Europe avec une taille moyenne de 70 à 90 cm pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue. Les mâles se distinguent des femelles par leur corpulence plus importante et leurs caractères faciaux typés. Le pelage de la Loutre est de couleur brunâtre à marron foncé avec des zones plus claires sur la gorge, la poitrine et le ventre. Ce mammifère présente plusieurs adaptations aux conditions aquatiques : pelage épais, corps fuselé et profilé pour la nage, pattes palmées. Difficile à voir, sa présence est le plus souvent connue par les épreintes qu'il laisse pour marquer ses ressources.</p>	
Biologie	
<p>La Loutre est un animal solitaire qui ne vit en couple que pendant la période d'accouplement. Les mâles atteignent la maturité sexuelle vers 2 à 3 ans et les femelles vers 3 à 4 ans. Ces dernières peuvent se reproduire toute l'année. L'accouplement se passe dans l'eau et la gestation dure ensuite 60 à 62 jours. Les portées comptent le plus souvent deux loutrons qui ne seront sevrés que vers douze mois. Cette espèce est essentiellement piscivore mais consomme également micro-mammifères, amphibiens, crustacés, oiseaux et insectes. Son régime varie selon les saisons et les milieux.</p>	
Habitat	
<p>Milieux aquatiques, dulcicoles, saumâtres et marins. Les gîtes diurnes sont préférés pour leur tranquillité. La Loutre met bas et élève ses petits dans un terrier ou catiche. En hiver, elle remonte vers les têtes de cours d'eau. Les mâles peuvent couvrir jusqu'à 30 km de cours d'eau comme territoire.</p>	
Répartition	
<p>Eurasie et Maghreb</p>	
Représentation sur l'ensemble du site	
<p>Présence attestée sur ou à proximité des secteurs de Cudel, Faud, Lan Bern, Minez Cluon, l'étang du Corong, Saint-Joseph et Kerlescouarn. L'espèce fréquente vraisemblablement l'ensemble des milieux aquatiques et humides du site, au moins occasionnellement, au moment de la fraie des amphibiens.</p>	
Menaces et/ou atteintes	
<p>Destruction ou dégradation des habitats aquatiques et de la qualité des eaux, destruction des catiches en bord des cours d'eau par l'arrachage ou la coupe d'arbres Obstacles dans le déplacement des espèces (axes routiers) Dérangement, surfréquentation, occupation du territoire par d'autres espèces (chiens, rats musqués, ragondins)</p>	
Propositions/orientations de gestion	
<p>Maintien ou amélioration des corridors écologiques (passages à faune), cibler les axes et points de passage sensibles où il y a une mortalité routière avérée, Préservation des milieux aquatiques et des zones humides (mosaïque d'habitat avec zones de refuge et d'abri, prairies humides, ripisylve et végétation rivulaire naturelle etc.) et des habitats des amphibiens, Préservation de la qualité des eaux,</p>	

Contrôler les loisirs nautiques et la fréquentation humaine sur les zones sensibles.
Ressources documentaires
Cahiers d'habitats Natura 2000, <i>Tome 7 Espèces animales</i> : Fiche espèce <i>Lutra lutra</i> Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr

➤ Synthèse sur les espèces animales Annexe II

Tableau 12 : Synthèse des connaissances sur les espèces animales de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Espèces animales Annexe II	Habitats fréquentés	État de conservation sur le site	Représentativité sur le site	État des connaissances sur le site	Source des données	État de conservation à l'échelle de la région biogéographique (rapportage national 2012)
<i>Elona quimperiana</i> , Escargot de Quimper	Boisements humides, talus, ruines	Non évalué	plusieurs individus trouvés dans les zones de boisements sur le site (Cudel, Kernon, Lan Bern, très probable sur d'autres secteurs).	Quelques données ponctuelles, pas de suivi ni de localisation précise de stations	FSD / BD Bretagne Vivante	Défavorable inadéquat
<i>Coenagrion mercuriale</i> , Agrion de Mercure	Petits cours d'eau et fossés humides en milieu ouvert	Non évalué	un individu contacté à Lan Bern sur le drain central en 2003.	Donnée unique ancienne, présence de l'espèce à confirmer	FSD/AMV 2003	Défavorable inadéquat
<i>Euphydryas aurinia aurinia</i> , Damier de la Succise	Prairies humides où l'on trouve de la Succise des prés	Non évalué	Stations connues sur trois secteurs (Lan Bern, Stang prat-ar-Mel et Saint-Noay) Stations de Succise des prés connues avec besoin de confirmer ou infirmer la présence de l'espèce.	Données récentes uniquement sur Lan Bern, prospections à faire et localisation des stations connues de Succise des prés à réaliser (y compris les stations hors site qui peuvent connecter des populations)	FSD / BD Bretagne Vivante, Vivarmor Nature / GRECIA	Défavorable mauvais
<i>Lucanus cervus</i> , Lucane	Bois, haies, talus avec présence de bois mort	Non évalué	non connue	Absence de suivi et de localisation précise de stations, présence supposée dans les différents boisements du site	FSD	Favorable
<i>Lampetra planeri</i> , Lamproie de Planer	Cours d'eau	Non évalué	non connue	Absence de données, présence supposée sur les secteurs traversés par des cours d'eau	FSD	Défavorable inadéquat
<i>Cottus gobio</i> , Chabot commun	Cours d'eau	Non évalué	Un point de contact à Lan Bern	Données de présence uniquement sur Lan Bern, présence supposée pour les autres secteurs traversés par des cours d'eau	FSD/AMV	Défavorable inadéquat
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , Grand rhinolophe	Bois, haies, ripisylves, milieux ouverts, milieux cavernicoles, bâtiments	Non évalué	trois points de contact en 2015 (Minez Du, Lan Brn, étang du Corong), passages possibles sur Cudel et Castel-Ruphel	Données récentes, suivis à réaliser et comptage des individus dans gîtes connus aux alentours à poursuivre	GMB/AMV	Défavorable inadéquat
<i>Barbastella barbastellus</i> , Barbastelle d'Europe	Boisements mixtes matures, haies, bâtiments	Non évalué	trois points de contact en 2015 (Faud, étang du Corong et Lan Bern) et un nouveau point en 2017 (Minez Du)	données récentes, suivis complémentaires à réaliser	GMB/AMV/ AMIKIRO	Défavorable inadéquat
<i>Myotis emarginatus</i> , Murin à oreilles échancrées	Bois, haies, zones humides, milieux cavernicoles, bâtiments	Non évalué	un point de contact en 2017 à Minéz Du	données récentes, suivis complémentaires à réaliser	AMIKIRO	Défavorable inadéquat
<i>Myotis myotis</i> , Grand murin	Bois, haies, milieux cavernicoles, bâtiments	Non évalué	un point de contact en 2015 sur la Grande Tranchée au sud de Lan Bern	données récentes, suivis complémentaires à réaliser	GMB/AMV	Défavorable inadéquat
<i>Lutra lutra</i> , Loutre d'Europe	Cours d'eau et zones humides, bois, haies	Non évalué	présence certaine sur plusieurs secteurs mais nombre d'individus non connu	Données ponctuelles mais espèce suivie par les associations locales et mise en réseau des connaissances	FSD/GMB/AMV	Favorable

➤ *Autres espèces protégées, d'importance nationale ou régionale*

La liste (non exhaustive) des espèces recensées sur le site Natura 2000 est à retrouver en Annexe 4.

De nombreuses espèces protégées, non citées à l'Annexe II de la Directive Habitats, sont présentes sur le site.

Mammifères

D'après les données du Groupe mammalogique breton⁴ et de l'AMV, on compte au total 44 espèces de mammifères sur le site (sur les 62 espèces recensées en Bretagne). Parmi elles, 19 espèces protégées, dont 13 espèces de chiroptères, ont déjà été contactées sur le site (cf. Annexe 4 avec la Liste des espèces de mammifères et leurs statuts). Pour tous les chiroptères, l'accent est à mettre sur le maintien et l'amélioration des continuités écologiques.

En ce qui concerne les micro-mammifères, on peut citer le Muscardin, contacté à Saint-Noay et Stang-prat-ar-Mel, protégé au niveau national et au statut quasi-menacé en Bretagne. La Crocidure leucode, qui n'est pas une espèce protégée, est cependant évaluée comme une espèce vulnérable pour la région bretonne.

Enfin, il faut remarquer la présence du Campagnol amphibie, protégé depuis 2012. Ce gros campagnol était autrefois répandu. Espèce semi-aquatique, on la trouve dans les zones humides : marais, tourbières, cours d'eau, prairies humides, étangs etc. Les populations sont aujourd'hui en régression, du fait de l'artificialisation et de la fragmentation des habitats nécessaires à l'espèce (aménagement des cours d'eau, enrochements des berges, drainage des zones humides). Sur le site Natura 2000, l'espèce a été contactée sur plusieurs secteurs : Cudel, Kernon, Kerlescouarn, le Faud, l'étang du Corong, Lan Bern et Saint-Noay.

Amphibiens et reptiles

Le FSD fait mention de trois espèces patrimoniales : la Grenouille agile, le Lézard vivipare et la Coronelle lisse. Les données de l'AMV sur la zone de Lan Bern, ainsi que les données de Bretagne Vivante sur le site, permettent de mettre en évidence la présence de plusieurs autres espèces d'amphibiens et de reptiles (annexe 4 liste des reptiles et amphibiens).

Toutes ces espèces sont protégées au niveau national. Trois espèces d'amphibiens et deux espèces de reptiles sont inscrites à l'annexe IV de la DH. De nombreuses mares et zones propices à la reproduction des amphibiens sont présents sur le site mais nous ne disposons d'informations précises quasiment que pour le site de Lan Bern où plusieurs suivis sont réalisés dans le cadre du plan de gestion de la RNR (PopReptiles, Amphicapt).

Avifaune

De part la diversité des milieux inclus dans le périmètre (habitats rupestres dans les anciennes carrières, zones humides et landes, plans d'eau avec l'étang du Corong et les fonds de carrière de Minez

4 GMB (2017) – Synthèse des observations mammalogiques, site Natura 2000 FR5300003 « Complexe de l'est des Montagnes noires »

Cluon), le site Natura 2000 présente un grand intérêt pour l'avifaune. Les données du GEOCA⁵, qui ne nous renseignent pourtant que sur la partie costarmoricaine du site, indiquent une richesse spécifique importante avec un total de 167 espèces recensées. L'étude du GEOCA nous renseigne ainsi sur les espèces patrimoniales présentes. Les tableaux 13 et 14 ci-après listent uniquement les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. La liste complète des oiseaux recensés sur le site est à retrouver en annexe 4.

Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux nicheuses contactées sur le site, inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (source : données GEOCA 2017)

Nom latin	Nom français	Statut local	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux (Annexe I) 2009	Liste rouge France (2016 nich.)	Liste rouge Bretagne 2015	
			Nich.		Nich.	Nich.	Responsabilité Biologique Rég.
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Nicheur possible	VU	x	VU	-	Mineure
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Nicheur certain	-	x	-	-	Mineure
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Nicheur certain (2017)	NT	x	-	EN	Elevée
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Nicheur certain (2017)	-	x	NT	CR	Très élevée
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Nicheur ?	-	x	-	-	Mineure
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Nicheur possible (2016)	-	x	-	-	Mineure
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Nicheur probable (2016)	-	x	-	-	Mineure
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Nicheur probable (2016)	-	x	-	-	Modérée
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Nicheur certain	NT	x	EN	-	Très élevée

Au total, 9 espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, ont été contactées sur la partie costarmoricaine du site Natura 2000. A cette liste on peut ajouter la Foulque macroule, quasi-menacée sur la liste rouge européenne de 2015 et la Tourterelle des bois, le Courlis cendré et le Vanneau huppé, notés comme espèces vulnérables sur cette même liste. Les données de nidification de ces trois dernières espèces sont cependant trop anciennes. Les dernières observations pour le Courlis cendré et le Vanneau huppé datent respectivement de 1999 et 1984. Enfin, on peut ajouter 17 espèces inscrites sur la Liste rouge France (2016) dont la reproduction est certaine ou probable, ce sont essentiellement des passereaux. Parmi elles, on peut citer 6 espèces dont la reproduction est avérée sur le site : l'Alouette des champs (NT), la Linotte mélodieuse (VU), le Verdier d'Europe (VU), le Bruant jaune (VU), le Faucon crécerelle (NT) et le Tarier pâtre (NT).

5 GEOCA (2017) – Synthèse des données et connaissances disponibles sur le site Natura 2000 « Complexe de l'est des Montagnes noires ». (Les données sont les observations réalisées sur l'emprise du site Natura 2000 et sur une zone tampon de 500 mètres autour du périmètre Natura 2000.)

Tableau 14 : Liste des espèces d'oiseaux hivernantes et de passage contactées sur le site, inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (source : données GEOCA 2017)

Nom latin	Nom français	Statut local	Directive oiseaux (Annexe I) 2009	Liste rouge France (2011 hiv. & de pass.)		Liste rouge Bretagne 2015	
				Hiv.	Migr.	Migr.	Responsabilité Biologique Rég.
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Migrateur	x	-	-	-	-
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Migrateur / hivernant	x	-	-	-	-
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Migrateur	x	-	-	-	-
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Migrateur	x	-	VU	-	-
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	Migrateur / hivernant	x	-	-	EN	Elevée
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Migrateur / hivernant	x	-	-	-	-
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Migrateur / hivernant	x	-	-	-	-
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Hivernant	x	-	-	-	-
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	Migrateur / hivernant	x	-	-	-	Modérée
<i>Ichth.melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Migrateur	x	-	-	-	Modérée
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Migrateur	x	-	-	-	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Migrateur	x	-	-	-	-
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Migrateur	x	-	-	-	-
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	Migrateur	x	-	NT	-	-
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Migrateur	x	VU	-	EN	Majeure
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	Migrateur	x	-	-	-	-
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Migrateur / hivernant	x	-	-	-	Très élevée
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Migrateur	x	-	-	-	Mineure
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Migrateur	x	-	-	-	-

Au total, 19 espèces hivernantes et/ou de passage, inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, ont été contactées sur la partie costarmoricaine du site Natura 2000. Sont présentes également 3 espèces inscrites sur la Liste rouge France (2011) : la Barge à queue noire (VU), le Courlis corlieu (VU) et le Fuligule morillon (NT), ainsi que 5 espèces inscrites sur la Liste rouge de Bretagne (2015) : le Canard pilet (VU), le Fuligule milouin (EN), le Bécasseau variable (NT), le Héron garde-boeufs (NT) et le Grand Gravelot (VU).

D'autres données sont disponibles sur les autres départements. A titre d'exemple, sur Castel-Ruphel, le Faucon émerillon a déjà été observé en hivernage. En rapaces nicheurs, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin ont également pu être observés.

Le contact avec les observateurs et ornithologues locaux reste à établir afin de pouvoir compiler des données ornithologiques sur l'ensemble du site. De plus, les données du GEOCA ne sont pas issues de suivis réguliers mais d'observations ponctuelles et ne sont donc pas réparties de façon homogène sur les différents secteurs. Certaines zones sont bien mieux connues et plus fréquentées par les ornithologues que d'autres.

Cette richesse spécifique témoigne néanmoins de la diversité des milieux et de leur attractivité pour l'avifaune. Les potentialités d'accueil sont très fortes et une réflexion pourrait être engagée sur les enjeux avifaunistiques du site et l'intérêt ou non d'activer une ZPS sur les Montagnes noires.

Lépidoptères

L'Azuré des Mouillères était autrefois présent sur le site (notamment les secteurs de Lan Bern et Stang-prat-ar-Mel). Il est aujourd'hui présumé disparu. La dernière observation date de 2014 à Stang-prat-ar-Mel. La

Gentiane pneumonanthe, plante hôte de ce lépidoptère, reste une plante à préserver si l'on souhaite voir un jour revenir ou réintroduire cette espèce en Bretagne centrale.

c. Espèces végétales

➤ Espèces annexe II

Quatre espèces végétales sont citées dans le FSD, toutes protégées en France (cf. tableau 15 ci-après). Elles sont décrites dans les fiches espèces suivantes.

Il faut cependant noter que le Trichomanès remarquable n'est pas présent dans le périmètre Natura 2000. Une des seules stations des Côtes d'Armor se trouve à la ferme de Coatrennec à côté de Lan Bern. L'espèce a été citée dans le FSD semble-t-il par erreur. Au regard de la richesse des milieux forestiers humides et marécageux sur le site, il est cependant probable que la forme gamétophyte de l'espèce soit présente. Un plan de conservation pour la sauvegarde de cette fougère a été proposé par le Conservatoire botanique national de Brest.

Le Coléanthe délicat et la Sphaigne de la Pylaie sont des espèces qui présentent toutes deux un enjeu de par leur aire de répartition et les milieux particuliers où elles s'expriment. La Sphaigne de la Pylaie fait l'objet d'un plan de conservation en cours de rédaction⁶. Quand au Coléanthe délicat, un réseau régional de suivi est animé par le CBNB.

Tableau 15 : Liste des espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, recensées sur le site Natura 2000

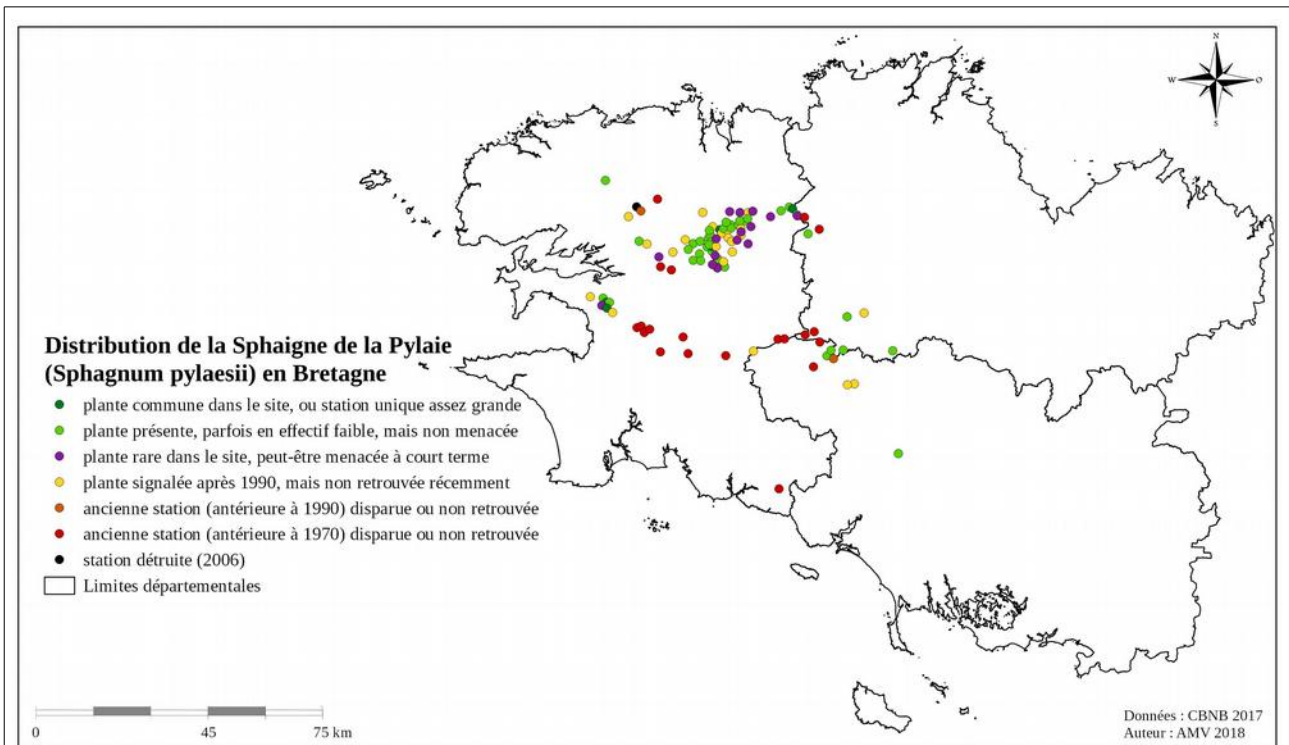
Nom latin	Nom commun	Annexe II DH	Annexe IV DH	Protégées nationalement
<i>Coleanthus subtilis</i>	Coléanthe délicat	x	x	x
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	x	x	x
<i>Sphagnum pylaesii</i>	Sphaigne de la Pylaie	x		x
<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanès remarquable	x	x	x

Le Flûteau nageant est la seule espèce végétale annexe II ayant fait l'objet d'un plan national d'actions (PNA), en 2011-2015. Les objectifs étaient d'améliorer les connaissances sur l'espèce, sa biologie, sa répartition et son état de conservation, informer et sensibiliser pour augmenter la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement, réaliser une gestion conservatoire de l'espèce et des stations connues en passant par la maîtrise foncière, les outils Natura 2000 ou encore le stockage de ressources génétiques. **Ce PNA a fait l'objet d'une déclinaison régionale en Bretagne.**

6 DURFORT J., LIEURADE A. [à paraître] - *Plan de conservation de la Sphaigne de la Pylaie (Sphagnum pylaesii Brid.) en France*. DREAL de Bretagne / Parc naturel régional d'Armorique. Brest : Conservatoire botanique national de Brest.

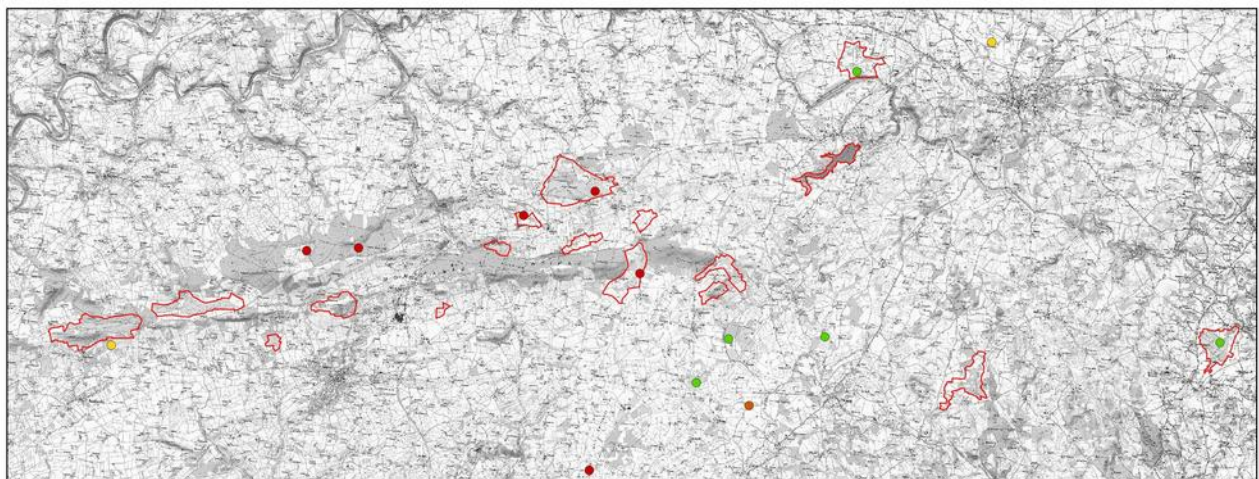
FICHES ESPÈCES VÉGÉTALES

<p style="text-align: center;">SPHAIGNE DE LA PYLAIE <i>SPHAGNUM PYLAESII</i></p> <p style="text-align: center;">Code Natura 2000 : 1398</p>	 <p style="text-align: center;"><i>M. Ulliac, AMV</i></p>
<p>Statuts de protection et de vulnérabilité</p> <p>Annexe II Directive Habitats-Faune-Flore Protection nationale Absente des Listes rouges UICN européenne et française</p>	
<p>Description</p> <p>Cette espèce de bryophyte est apparentée au groupe des sphaignes dont elle partage les caractéristiques cellulaires, mais s'en distingue par son port rampant, ses rameaux courts et irréguliers et l'absence de capitulum ("tête" en forme d'étoile en haut de la tige, typique des autres sphaignes). De couleur généralement brun rouge ou brun noirâtre, sa couleur peut varier, selon les conditions, du rose brique (assèchement prolongé) à une couleur verdâtre (immersion ou ombrage). La taille moyenne est de 5 à 15 cm avec des variations de 2 à 25 cm de long. <i>Sphagnum pylaesii</i> peut dépasser les 20 cm de longueur dans des conditions particulières mais rares : quand les brins tapissent les bords de trous profonds existant dans des landes tourbeuses, ils s'adaptent alors à la variation saisonnière du niveau de l'eau et peuvent alors atteindre près de 40 cm de long. Ce cas a pu être observé dans deux mares présentes à Lan Bern.</p>	
<p>Biologie</p> <p>Espèce stérile en Europe, se propageant par multiplication végétative, ce qui s'exprime par la production de rameaux supplémentaires et un accroissement de la tige principale ou par la formation de boutures. C'est une espèce acidiphile, peu turfigène, oligotrophe, héliophile à photophile et hygrophile à aquatique. Les peuplements denses sont rares, l'espèce observe plutôt une répartition régulière dans les secteurs tourbeux.</p>	
<p>Habitat</p> <p>On la trouve sur des substrats plutôt siliceux et découverts, temporairement exondés, et sur des horizons tourbeux peu épais. Elle résiste bien à l'immersion en hiver et aux périodes d'assèchement marqué mais elle a besoin cependant d'un niveau d'eau suffisant, temporaire en espace ouvert sur substrat tourbeux mouillé nu. Les stations ont deux origines principales. Elles peuvent être d'origine naturelle, dans de faibles dépressions de la lande tourbeuse oligotrophe ou dans la végétation basse à rase des tourbières de pente. Elles peuvent également se développer sur des surfaces d'origine anthropique voire animale : sentes, bordures de chemins, ornières dans les landes humides à tourbeuses, sur tourbe décapée par des engins ou encore dans d'anciennes fosses de tourbage en grande partie comblées par d'autres sphaignes. Comme cité dans la description, il est aussi possible parfois de la trouver sur le bord de trous plus profonds dont le niveau d'eau est variable et où les brins peuvent atteindre alors de grandes longueurs (de l'ordre de 25 cm voire plus).</p>	
<p>Répartition</p>	



Présente sur le continent américain. En Europe présente uniquement en Espagne et en région bretonne. On peut constater que les données sur la chaîne des Montagnes noires sont plutôt anciennes.

Représentation sur l'ensemble du site



Répartition des stations connues de Sphaigne de la Pylaie sur le site Natura 2000 et alentours

Légende

□ Périmètre du site Natura 2000 FR5300003 "Complexe de l'est des montagnes noires"

Stations de Sphaigne de la Pylaie (*Sphagnum pylaesii*)

- plante présente, parfois en effectif faible, mais non menacée
- plante signalée après 1990, mais non retrouvée récemment
- ancienne station (antérieure à 1990) disparue ou non retrouvée
- ancienne station (antérieure à 1970) disparue ou non retrouvée



Fonds cartographique : Scan25® IGN
Données : CBNB 2017
Auteur : AMV 2018

Données récentes sur Lan Bern et Stang Prat-ar-Mel.

Menaces et/ou atteintes

Abandon de la fauche de landes humides ce qui entraîne la fermeture du tapis végétal herbacé et la fermeture des milieux ouverts

Suppression des microhabitats favorables par homogénéisation des landes et tourbières
Disparition des zones tourbeuses (plantations, drainage)

Propositions/orientations de gestion

Entretien ou création de petites cuvettes, d'ornières, chemins piétinés etc.
Maintien des milieux ouverts par fauche-export
Étrépage léger dans les secteurs en perte d'activité turfigène
Permettre l'extension des populations existantes en créant des continuités spatiales entre les biotopes

Ressources documentaires

Cahiers d'habitats Natura 2000, *Tome 6 Espèces végétales* : Fiche espèce *Sphagnum pylaisii*
Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>
DURFORT J., 2016 - *La Sphaigne de La Pylaie (Sphagnum pylaesii Brid.)*. E.R.I.C.A., 29 : 57-70.
DURFORT J., LIEURADE A. [à paraître] - *Plan de conservation de la Sphaigne de la Pylaie (Sphagnum pylaesii Brid.) en France*. DREAL de Bretagne / Parc naturel régional d'Armorique. Brest : Conservatoire botanique national de Brest.

**TRICHOMANÈS
REMARQUABLE**
*TRICHOMANES
SPECIOSUM*

Code Natura 2000 : 1421



M. Carnet, AMV

Statuts de protection et de vulnérabilité

Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore
Protection nationale
Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en
Europe et en France

Description

Fougère pouvant se présenter sous deux formes différentes :
- forme feuillée (sporophyte) : 10 à 40 cm de long, rhizomes flexueux, longs et grêles, rampants, à l'aspect légèrement velu. Les feuilles sont vert sombre à pétiole et rachis noirs.
- le prothalle (gamétophyte), de nature filamenteuse, forme des amas ressemblant à du coton hydrophile de couleur vert tendre.

Biologie

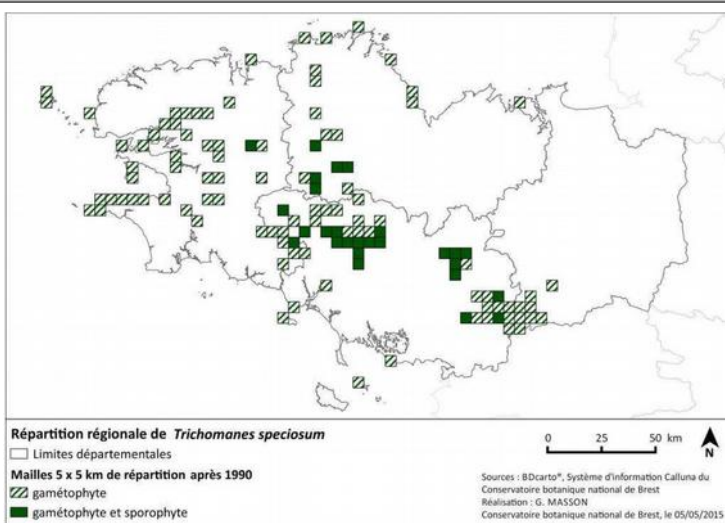
Il s'agit d'une plante vivace, hémicryptophyte, rhizomateuse. La fructification s'effectue de juin à novembre. En réalité la maturation des spores prend plus d'un an et leur germination conduit à la formation du prothalle (structure porteuse des cellules sexuelles). Il faut une circulation d'eau pour permettre la fécondation de la plante et ensuite le développement d'une forme feuillée. Sinon le prothalle est capable de se maintenir en divisant ses cellules, constituant ainsi un nouveau filament indépendant.
En Bretagne, cette plante est plus souvent présente sous sa forme gamétophyte. La forme sporophyte ne s'observe que dans quelques rares chaos rocheux ou puits.

Habitat

Espèce hygrophile qui se développe dans les milieux ombragés, où l'air est saturé d'humidité. Elle ne supporte pas les écarts de température mais peut demeurer dans l'eau quelques mois durant l'hiver. C'est une plante qui pousse sur les supports rocheux ou parfois sur substrat sableux.

Répartition

Europe occidentale.
En France, trois régions de basse altitude : massifs armoricain, vosgien et pyrénéen.



Représentation sur l'ensemble du site
Aucune station de cette plante n'est connue à l'intérieur du périmètre Natura 2000. L'espèce est présente dans un puits, localisé sur la ferme de Coatrennec, à côté du secteur de Lan Bern.
Menaces et/ou atteintes
Modification des conditions de lumière, de température et d'humidité.
Propositions/orientations de gestion
Inventorier et localiser les milieux favorables au développement de cette fougère. Empêcher la destruction ou la dégradation des milieux forestiers humides.
Ressources documentaires
Cahiers d'habitats Natura 2000, <i>Tome 6 Espèces végétales</i> : Fiche espèce <i>Trichomanes speciosum</i> Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr Conservatoire botanique national de Brest, <i>Plan d'action pour la sauvegarde de Trichomanes speciosum</i> MASSON G., HARDEGEN M., 2015 – <i>Natura 2000 en Bretagne : Espèces végétales d'intérêt communautaire. Bilan des connaissances et enjeux de conservation</i> . DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 43 p.

COLÉANTHE DÉLICAT *COLEANTHUS SUBTILIS*

Code Natura 2000 : 1887

Statuts de protection et de vulnérabilité

Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore
Protection nationale
Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en Europe
et Vulnérable (VU) en France



M. Mady, CBNB

Description

De la famille des Poacées, le Coléanthe délicat est une petite plante (2 à 8 cm de hauteur) glabre dont la tige couchée ou ascendante porte deux à trois feuilles engainantes. Ses feuilles linéaires et larges de 0,10 cm, sont fortement canaliculées, à gaine ventrue et membraneuse sur les bords. La ligule est triangulaire. L'inflorescence est courte, sous la forme d'un panicule verdâtre et composée d'épillets à pédicelles velus. La fleur n'est composée que d'une seule enveloppe florale correspondant aux glumelles inégales (glumes inexistantes). Le fruit est un caryopse oblong, glabre, non sillonné et de couleur rousse.

Biologie

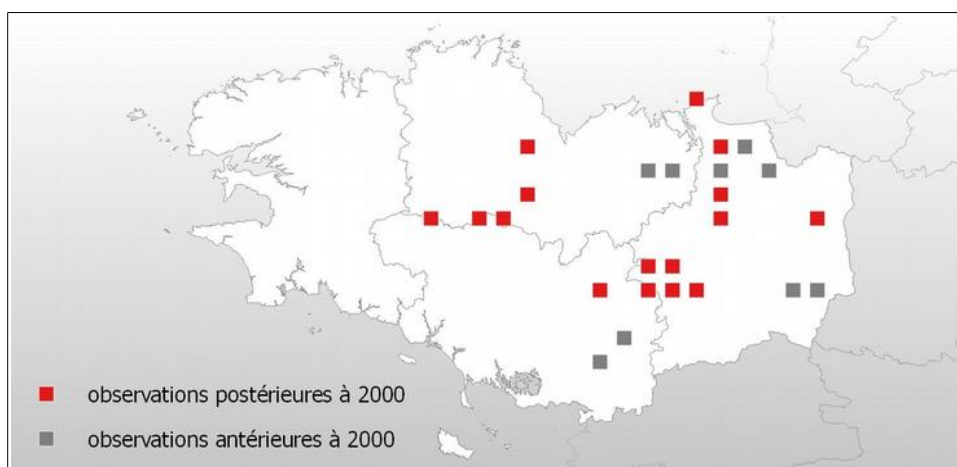
Plante annuelle, amphibie. La germination débute en septembre-octobre après l'abaissement des niveaux d'eau (assec des étangs généralement) et se poursuit durant toute la période d'exondation. Plusieurs tiges se développent à la base de la plante et s'étalent en rosette. Si le niveau d'eau demeure trop haut plusieurs années la plante restera invisible. Cependant les graines peuvent rester en veille dans le sol plusieurs décennies en cas d'absence d'exondation. Après la floraison, la dissémination des graines s'effectue par l'eau et l'avifaune. On peut trouver cette espèce soit en station de quelques pieds soit en étendues gazonnantes. C'est une espèce pionnière qui colonise les zones de marnage au substrat nu et rencontrant peu de concurrence des autres espèces végétales. On la trouve sur des substrats variés : sable fin, limons, argiles, mélangés à un peu de vase.

Habitat

Sur les plans d'eau subissant un assec partiel ou total régulier, à la limite des basses eaux, sur substrat fin, peu envasé.

Répartition

Espèce relictuelle en Eurasie (de la France à la Russie et à la Chine)
En France, présente uniquement sur quelques stations en Côtes d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique.

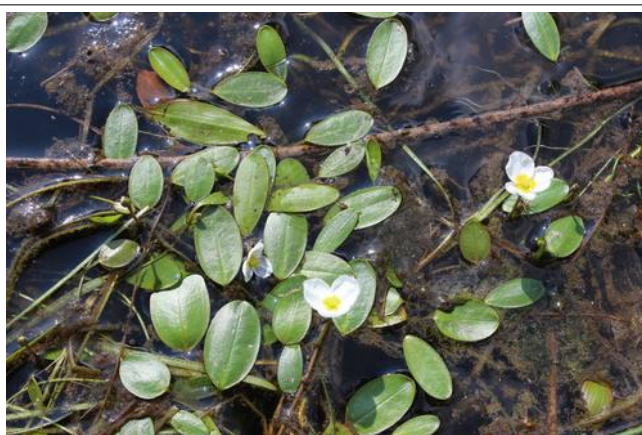


Localisation des stations de *Coleanthus subtilis* en région Bretagne
Source : MASSON G., Conservatoire Botanique National de Brest, 2017

La station de l'étang du Corong est la station connue la plus occidentale de Bretagne.
Représentation sur l'ensemble du site
Présente uniquement sur l'étang du Corong (cf. fiche secteur de l'étang du Corong avec carte des stations de Coléanthe délicat en 2016).
Menaces et/ou atteintes
Modifications du régime hydrique Envasement important ou comblement des plans d'eau Sur l'étang du Corong, présence de <i>Crassula helmsii</i> , la Crassule de Helms, espèce exotique envahissante mais dont la menace pour le Coléanthe délicat reste à confirmer.
Propositions/orientations de gestion
Maintien du balancement naturel des eaux avec maintien des surfaces exondées à l'automne. Si menace, limitation de l'expansion de la Crassule de Helms.
Ressources documentaires
Cahiers d'habitats Natura 2000, <i>Tome 6 Espèces végétales</i> : Fiche espèce <i>Coleanthus subtilis</i> MASSON G., HARDEGEN M., 2015 – <i>Natura 2000 en Bretagne : Espèces végétales d'intérêt communautaire. Bilan des connaissances et enjeux de conservation</i> . DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 43 p. Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr

FLÛTEAU NAGEANT *LURONIUM NATANS*

Code Natura 2000 : 1831



M. Ulliac, AMV

Statuts de protection et de vulnérabilité

Annexes II et IV Directive Habitats-Faune-Flore
Protection nationale
Liste rouge UICN Préoccupation mineure (LC) en Europe et en France

Description

Plante herbacée glabre. En eaux stagnantes, les feuilles basales submergées sont groupées en rosette et dépourvues de pétioles, elles adoptent une forme allongée et étroite, aplatie, d'un vert pâle translucide. Les feuilles flottantes sont pourvues d'un pétiole fin, le limbe est un peu luisant de forme elliptique ou lancéolé. Les tiges sont fines et peuvent atteindre une longueur de 100 cm en fonction de la profondeur des eaux. Les fleurs solitaires, à trois pétales arrondis de couleur blanche et à base jaune, sortent à la surface des eaux. Les fruits sont de petits akènes, oblongs et non comprimés, se terminant par un bec court.

Biologie

Plante vivace, stolonifère, à rhizome. Colonisation par enracinement de la tige au niveau des nœuds et formation de stolons qui produisent des touffes de feuilles. Floraison de mai à septembre, variable selon les conditions écologiques et les milieux, pollinisation par les insectes.

Stations soit à nombre de pieds limité, soit très étendues.

Cette espèce est capable de supporter des variations importantes des niveaux d'eau y compris des périodes d'exondation.

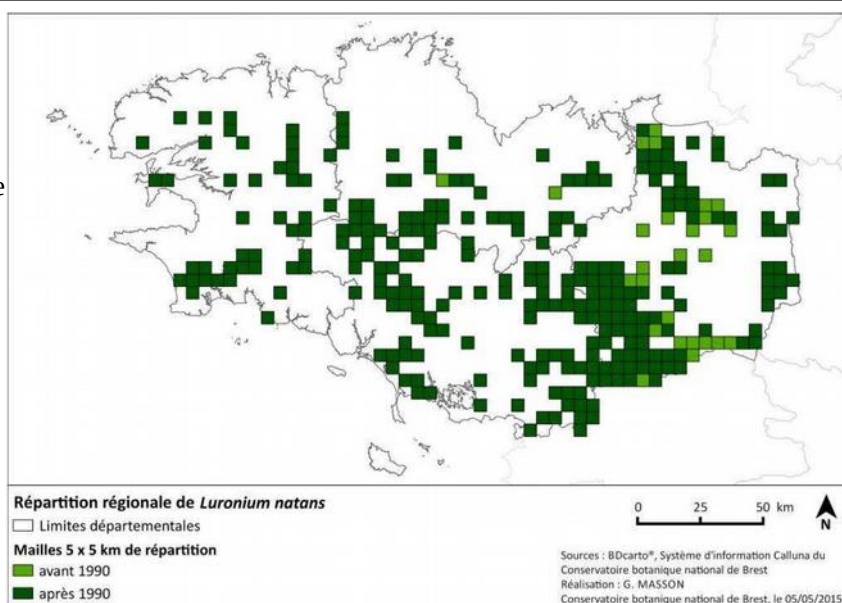
Habitat

Espèce aquatique et amphibie, préférant les eaux claires et ensoleillées et se développant généralement dans des eaux peu profondes, oligotrophes à méso-eutrophes. Substrats variés : sables, vases.

Répartition

Espèce endémique européenne à caractère atlantique : Europe tempérée occidentale et centrale.

En France, présente de manière éparse, en zone de plaine ou de faible altitude, absente de la zone méditerranéenne.



Représentation sur l'ensemble du site
Espèce localisée à Castel-Ruphel, Lan Bern et sur l'étang du Corong. Potentiellement présente sur d'autres secteurs.
Menaces et/ou atteintes
Disparition ou altération des milieux humides : comblement de mares, drainage Pisciculture intensive Dégradation de la qualité des eaux, eutrophisation des milieux ou acidification des eaux.
Propositions/orientations de gestion
Empêcher les modifications des conditions physico-chimiques des eaux : lutte contre la pollution et l'eutrophisation Maintenir la dynamique hydrologique naturelle/traditionnelle
Ressources documentaires
Cahiers d'habitats Natura 2000, <i>Tome 6 Espèces végétales</i> : Fiche espèce <i>Luronium natans</i> MASSON G., HARDEGEN M., 2015 – <i>Natura 2000 en Bretagne : Espèces végétales d'intérêt communautaire. Bilan des connaissances et enjeux de conservation</i> . DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 43 p. Site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : https://inpn.mnhn.fr

➤ Synthèse sur les espèces végétales Annexe II

Tableau 16 : Synthèse des connaissances sur les espèces végétales de l'Annexe II de la Directive Habitats⁷

Espèces animales Annexe II	Habitats fréquentés	État de conservation sur le site	Représentativité sur le site	État des connaissances sur le site	Source des données	État de conservation à l'échelle de la région biogéographique (rapportage national 2012)	État de conservation des populations bretonnes
<i>Sphagnum pylaesi</i> , Sphaigne de la Pylaie	Milieux tourbeux	Non évalué	présente sur les zones tourbeuses de Lan Bern et Stang prat-ar-Mel, potentiellement présente sur d'autres milieux tourbeux (Pouloudu, Faud, Kerhuel...)	Stations actuelles bien connues et localisées, parfois à réactualiser. Anciennes stations historiques à prospecter	FSD / CBNB	Défavorable inadéquat	non évalué
<i>Trichomanes speciosum</i> , Trichomanès remarquable	Puits, chaos granitique, cavités humides avec supports rocheux	Non évalué	non connue	Aucune station connue dans le périmètre Prospections à réaliser sur la forme gamétophyte et localisation des habitats favorables à faire	FSD / CBNB	Défavorable inadéquat	Moyen (?)
<i>Coleanthus subtilis</i> , Coléanthe délicat	Pelouses exondées des bords de plans d'eau	Non évalué	bien représentée sur l'étang du Corong et notamment sur la queue de l'étang	Cartographie annuelle des stations réalisée sur l'étang depuis 2016 (données variant avec le niveau d'eau)	FSD / CBNB	Défavorable inadéquat	Moyen
<i>Luronium natans</i> , Flûteau nageant	Petits cours d'eau et mares	Non évalué	quelques stations connues notamment à Castel-Ruphel, sur l'étang du Coronget à Lan Bern	Quelques stations suivies mais besoin de prospecter d'autres secteurs où les milieux favorables à l'espèce sont présents	FSD / CBNB	Défavorable inadéquat	Moyen ou bon

⁷ L'état de conservation des populations bretonnes, excepté pour la Sphaigne de la Pylaie, est tiré du rapport MASSON G., HARDEGEN M., 2015 – *Natura 2000 en Bretagne : Espèces végétales d'intérêt communautaire. Bilan des connaissances et enjeux de conservation*. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 43 p.

➤ *Autres espèces protégées, d'importance nationale ou régionale*

Le FSD cite dix autres espèces végétales patrimoniales mais les relevés du CBNB en comptent de nombreuses autres (cf. tableau 17 ci-après).

Parmi elles, l'Asphodèle d'Arrondeau, *Asphodelus arrondeaui*, est une espèce protégée nationalement dont l'aire de répartition française se limite au Massif armoricain. Plusieurs stations de cette espèce ont été localisées sur le site.

Les autres espèces nommées dans le FSD sont inféodées aux milieux humides et tourbeux. On peut ainsi citer : *Drosera rotundifolia* (Rossolis à feuilles rondes), *Drosera intermedia* (Rossolis intermédiaire), *Eriophorum vaginatum* (Linaigrette vaginée) ou encore *Lycopodiella inundata* (Lycopode inondé) et *Narthecium ossifragum* (Narthécie des marais).

La préservation de la Gentiane pneumonanthe, *Gentiana pneumonanthe*, en raison de son rôle de plante-hôte pour les chenilles d'Azuré des Mouillères, est également un enjeu pour le site.

Tableau 17 : Liste des espèces végétales patrimoniales connues sur le site

Nom latin	Nom commun	Protection nationale	Protection régionale	Espèce déterminante ZNIEFF Bretagne	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne (2009)	Liste rouge Massif Armoricain (1993)	Citée dans le FSD	Dernière année d'observation
<i>Deschampsia setacea</i>	Canche des marais			x		NT	1		
<i>Asphodelus arrondeaui</i>	Asphodèle d'Arrondeau	x		x		LC	2	Oui	2017
<i>Carex curta</i>	Laïche tronquée			x		VU	1		
<i>Potentilla palustris</i>	Potentille des marais			x		LC	2		2017
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat				VU	LC	2		
<i>Drosera intermedia</i>	Rossolis intermédiaire	x		x		LC	2	Oui	2017
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rossolis à feuilles rondes	x		x		LC	2	Oui	2017
<i>Dryopteris aemula</i>	Dryopteris atlantique	x		x	LC	LC	1		
<i>Elatine hexandra</i>	Elatine à six étamines			x		LC	2		
<i>Eriophorum vaginatum</i>	Linaigrette vaginée		x	x		NT	1	Oui	2017
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe			x		LC	2	Oui	2017
<i>Juncus pygmaeus</i>	Jonc nain			x		NT	1		
<i>Juncus squarrosus</i>	Jonc rude			x		NT	1	Oui	2017
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	x		x		LC			2017
<i>Lycopodiella inundata</i>	Lycopode inondé	x		x	NT	VU	1	Oui	2017
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau			x		LC	2		
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthécie des marais			x		LC	2	Oui	2017
<i>Oreopteris limbosperma</i>	Fougère des montagnes			x		LC	2		
<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	x		x		LC	1		2017
<i>Pinguicula lusitanica</i>	Grassette du Portugal			x		LC	2	Oui	2017
<i>Ranunculus ololeucos</i>	Renoncule blanche			x		EN	1		
<i>Rhynchospora alba</i>	Rhynchospore blanc			x		LC	1		
<i>Rhynchospora fusca</i>	Rhynchospore fauve			x		NT	1		2017
<i>Trichophorum cespitosus</i> subsp. <i>germanicus</i>	Scirpe cespiteux			x		LC	2	Oui	2017

d. Espèces exotiques envahissantes

Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes ont été localisées sur le site par le CBNB (voir tableau 18) mais peu de menaces ont été identifiées pour le moment par rapport aux habitats naturels en présence. Les statuts de ces espèces exotiques envahissantes ont été définis par le CBNB dans une étude de 2016⁸.

Tableau 18 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes contactées par le CBNB

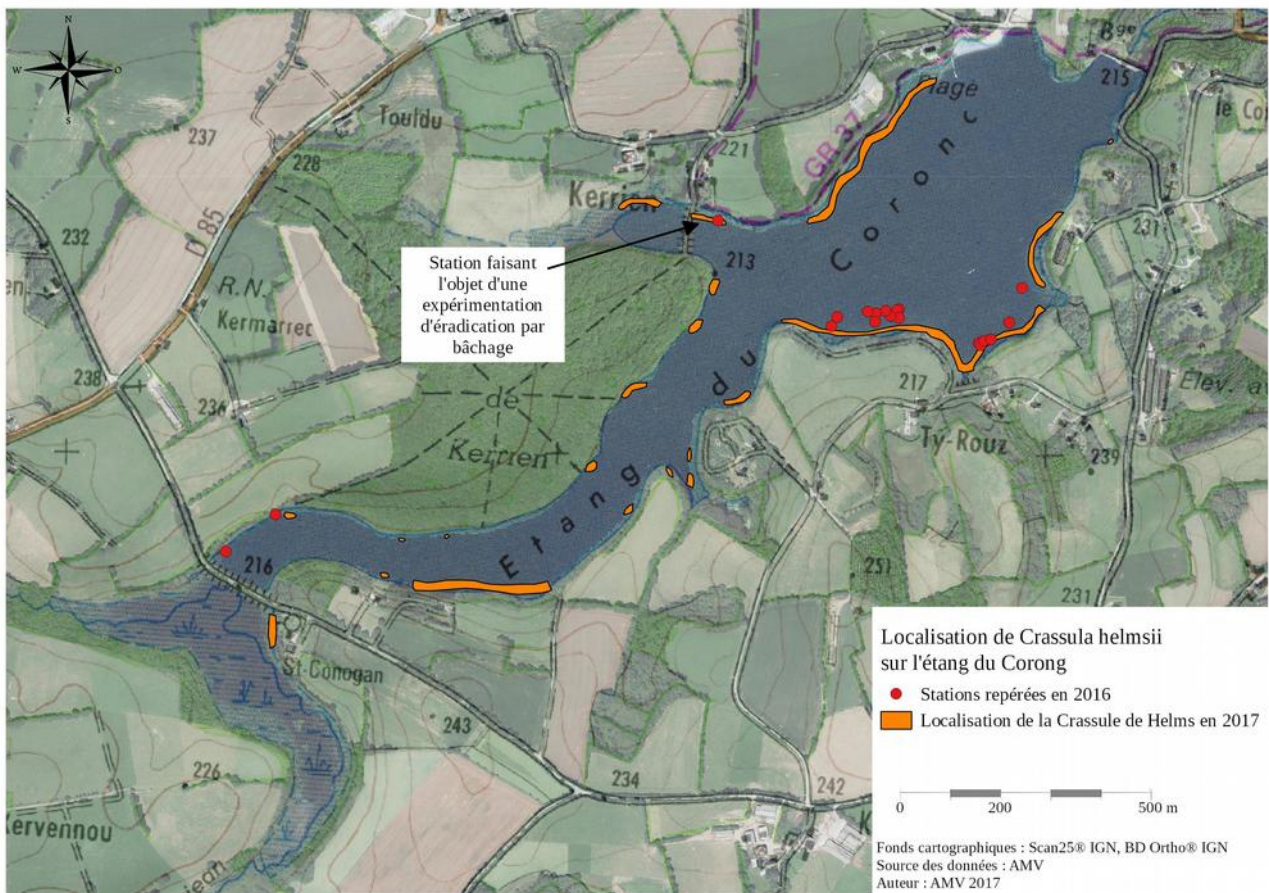
Nom latin	Nom commun	Statut en Bretagne
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	Invasive potentielle
<i>Bromus willdenowii</i>	Brome faux Uniola	A surveiller
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Invasive potentielle
<i>Conyza floribunda</i>	Vergerette à fleurs nombreuses	A surveiller
<i>Coronopus didymus</i>	Corne-de-cerf didyme	A surveiller
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa	Invasive avérée
<i>Crassula helmsii</i>	Crassule de Helms	Invasive avérée
<i>Epilobium adenocaulon</i>	Epilobe cilié	Invasive potentielle
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	A surveiller
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic à fleurs dichotomes	A surveiller
<i>Polygonum polystachyum</i>	Renouée à épis nombreux	Invasive avérée
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Invasive avérée
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Invasive avérée

L'espèce exogène qui mérite la plus grande surveillance est la Crassule de Helms, *Crassula helmsii*. Repérée pour la première fois en 2015 sur l'étang du Corong, son expansion pourrait menacer les pelouses à Littorelle à une fleur, *Littorella uniflora* sur les berges de l'étang (habitat 3130). La menace sur les pelouses à *Coleanthus subtilis*, Coléanthe délicat, n'est pas avérée. La Crassule de Helms se répand par marcottage. Les moyens de lutte contre l'espèce demeurent peu efficace (arrachage, bâchage...) et portent également atteinte aux autres espèces végétales. Le CBNB a proposé en 2016, à titre expérimental, la mise en place d'une bâche sur une zone de pelouse occupée par la Crassule, sur un abord de l'étang. Les résultats de cette expérience ne sont pas encore connus mais la station s'est visiblement étendue et densifiée aux abords de la bâche. La carte 6 ci-après nous permet de constater une expansion rapide de l'espèce, entre 2016 et 2017, qui est maintenant présente sur tout le pourtour de l'étang sous forme de petites stations naissantes la plupart du temps.

En 2016, des panneaux de mise en garde ont été placés sur les abords de l'étang pour tenter de prévenir la dissémination de cette espèce par le passage de promeneurs et de pêcheurs. Malheureusement, ces panneaux ne sont pas suffisamment explicites et n'empêchent en rien la circulation des personnes sur les berges qui restent de toute façon accessibles aux pêcheurs à pied.

Une fiche de retour d'expérience sur l'éradication de l'espèce dans une zone humide en Seine-et-Marne est disponible en annexe 8 et peut donner des pistes d'actions pour la lutte contre cette espèce. Par ailleurs le CBNB travaille sur l'élaboration d'une fiche d'identification de cette espèce pour mieux la faire connaître.

8 QUERE E., GESLIN J., 2016 – *Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne*. DREAL Bretagne, Région Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest, 27 p. + annexes.



Carte 6 : Localisation des stations de *Crassula helmsii*, Crassule de Helms, sur les berges de l'étang du Corong

Parmi les espèces animales exotiques envahissantes, on compte le Ragondin (*Myocastor coypus*), présent sur plusieurs secteurs du site, et également d'autres espèces répandues dans toute la France aujourd'hui comme le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) ou la Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*). Le Raton-laveur (*Procyon lotor*) a récemment été contacté en région Bretagne. Sa dispersion doit faire l'objet d'une surveillance.